Date de dépôt : 12 octobre 2020

Rapport

de la commission de contrôle de gestion chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Thomas Bläsi, Patrick Hulliger, Eliane Michaud Ansermet, Patrick Lussi, Stéphane Florey, Christo Ivanov, Virna Conti, André Pfeffer, Salika Wenger, Guy Mettan, Jean Batou pour la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée de faire le bilan de la gestion du Conseil d'Etat durant la pandémie de maladie à coronavirus (Covid-19) dans le canton de Genève

Rapport de majorité de M. Alexis Barbey (page 1) Rapport de minorité de M. Jean Batou (page 12)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Alexis Barbey

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

La commission de contrôle de gestion s'est penchée sur cet objet lors de sa séance du lundi 28 septembre 2020 placée sous la présidence de M. Bertrand Buchs et avec la présence de $M^{\rm me}$ Catherine Weber, secrétaire scientifique. Le procès-verbal est dû à $M^{\rm me}$ Martine Bouilloux Levitre que l'on remercie pour son professionnalisme.

Lors de sa séance, la commission a à la fois traité l'audition du premier signataire ainsi que la discussion et le vote.

M 2637-A 2/14

Résumé pour le lecteur pressé

M. Bläsi est venu présenter son souhait de voir constituer une Commission d'Enquête Parlementaire (CEP) au sujet de la gestion de la crise du COVID par le Conseil d'Etat.

Ses arguments étaient divers, mais faisaient notamment état des besoins :

- De centraliser les travaux faits sur le COVID par diverses commissions ;
- De faire le point sur l'état de la science en matière de COVID ;
- De déterminer si les recommandations parfois contradictoires données par le CE avaient contribué négativement à l'évolution de la crise.

Au terme d'une discussion nourrie, la CCG a décidé de ne pas donner suite à cette proposition, pensant en particulier à la population qui se méfie de ses autorités et dont il s'agit surtout de renforcer la confiance.

Audition de M. Thomas Bläsi, 1er signataire

Le président rappelle que cette motion a été renvoyée en juin dernier par le GC. Il précise que le traitement de cet objet devra se limiter à l'étude de l'opportunité de créer une commission d'enquête parlementaire (*ci-après* : CEP) ; il ne s'agit pas de faire des travaux sur le fond, mission qui reviendrait à la CEP si elle devait être créée sur décision du GC.

M. Bläsi indique qu'il souhaite demander la création de cette CEP pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il note que de nombreuses commissions du GC sont investies d'objets qui touchent au COVID-19 et qui partent tous azimuts ; une CEP permettrait de concentrer le travail et de ne pas disperser les objets dans toutes les commissions. En outre, dans les travaux actuellement menés, il n'y a pas d'évaluation complète de l'impact que la crise COVID a eue au niveau des services et des fonctionnaires. Enfin, il insiste sur le fait que le dispositif des CEP a été réformé : désormais elles comptent deux fois moins de membres et a un coût plus raisonnable qu'auparavant.

M. Bläsi ajoute qu'il est important de savoir que les décisions qui ont été prises à Genève et dans les autres cantons concernant le COVID sont une application décalée de ce qui était décidé à Berne ; il y a eu relativement peu d'adaptations locales, pourtant ces décisions ont généré environ trois fois plus de contaminations et de cas problématiques à Genève qu'ailleurs.

M. Bläsi souhaiterait aussi pouvoir faire un état des lieux quant aux connaissances scientifiques actuelles sur le COVID-19, car il subsiste un grand flou au sein de la population. On sait que le virus crée un orage de cytokines qui entraîne une réaction excessive du système immunitaire, au point que ce dernier n'est plus capable de se défendre. Les cytokines créent une vague

d'inflammation au niveau du corps, souvent sous la forme de pneumonies ou de phénomènes inflammatoires localisés. Cette tempête de cytokines tue tous les organes, qu'il s'agisse du cerveau, du foie, des poumons ou des reins ; il y a également des cas de COVID longs, lors desquels on ignore pour quelle raison certaines personnes continuent à avoir des symptômes sur du long terme et récupèrent mal. Toutes les personnes qui sont passées aux soins intensifs et qui ont survécu ne sont pas totalement remises et leur avenir est prétérité ; il serait intéressant de savoir quelles explications ces personnes reçoivent, notamment de la part du CE. Or, c'est plutôt le flou artistique qui règne depuis le début de cette crise, et la CEP aurait un rôle à jouer là-dessus.

M. Bläsi relève que les gens ont été différemment touchés par le COVID. Les malades ont bien entendu été frappés de plein fouet, mais le personnel soignant et les personnes qui n'ont pas eu le choix du confinement représentent aussi une part non négligeable de la population : les vendeurs, les conducteurs de bus ou encore les policiers ont été exposés de par leur fonction, et ont reçu des informations qui ne correspondaient pas forcément aux règles sanitaires imposées par la suite, et qui sont aujourd'hui considérées comme essentielles. Aujourd'hui, il est établi que c'est la pénurie de matériel sanitaire qui a entraîné certaines décisions prises par le gouvernement.

M. Bläsi cite les directives contradictoires qu'il a lui-même reçues du DSES dans le cadre de son activité professionnelle :

- 4 février : l'épidémie de coronavirus a comme conséquence que de nombreuses pharmacies ne disposent plus de masques de protection, il est donc demandé de ne remettre des masques qu'aux professionnels de la santé
- 18 février : la situation au niveau des stocks s'étant détendue, il est demandé aux pharmaciens de fournir des masques à toute la population.
- 27 février : un premier cas de coronavirus est diagnostiqué à Genève et, selon toute vraisemblance, l'approvisionnement en masques d'hygiène ne pourra pas être assuré ; par conséquent, ils doivent être attribués en priorité aux professionnels de la santé dont les pharmaciens font partie. Les mêmes instructions ont été données au niveau des TPG.
- 3 mars : il a été décidé que les masques doivent être distribués aux professionnels de la santé, mais plus aux pharmaciens qui sont « protégés par leurs comptoirs ». A ce stade, il n'y a toujours pas de consignes pour que les personnes en contact potentiel avec des malades sachent comment protéger leurs proches.
- 19 mars : des masques ont été libérés par le médecin cantonal qui distribue
 50 masques/pharmacie, l'usage de ces masques étant exclusivement

M 2637-A 4/14

réservé aux pharmaciens s'ils doivent faire un pansement. Le reste du personnel ne dispose de rien.

- 30 mars : la dotation en masques est augmentée.
- 6 avril : les autorités sanitaires disent aux Genevois qu'il n'est pas utile de se couvrir le visage, et que la distance sociale et l'hygiène des mains suffisent. Ce même jour, M. Bron ainsi que les responsables des HUG admettent qu'il a fallu faire des choix par manque de matériel.

Au vu de ces exemples de mesures et de contre-mesures, M. Bläsi estime qu'une CEP permettrait de faire la lumière sur la gestion calamiteuse de la crise COVID. Il précise qu'il n'envisage pas de faire partie de cette commission d'enquête, mais il pense que la CCG ne peut pas faire l'économie de ce travail. Les commissaires qui feraient cette investigation pourraient aussi se pencher sur les prix excessifs auxquels ont été vendus les masques, le gel hydroalcoolique ou les vitres en plexiglas au plus fort de la crise.

M. Bläsi remarque que de nombreux pays européens recommencent à avoir une recrudescence de cas, et qu'il y a de nombreuses craintes pour cet hiver, sans parler des considérations économiques inhérentes à la situation. Il faut réaliser un travail de fond, et c'est au Parlement d'initier cela.

Un-e député-e Ve demande si cette motion ne concerne que les débuts du COVID ou si le mandat peut être élargi jusqu'à aujourd'hui.

M. Bläsi répond qu'il s'agit d'une motion générale qui permettrait d'aller dans cette voie.

Dans le cas où le GC s'opposerait à la création de cette CEP, un-e député-e Ve demande à M. Bläsi s'il serait d'accord de mettre en place une sous-commission de la CCG.

M. Bläsi considère qu'une CEP est mieux équipée pour faire ce travail. Elle a des possibilités élargies et est plus adaptée pour ce type d'investigation ; en outre, elle permettrait de décharger les commissions pérennes du GC qui se penchent déjà sur cette problématique.

Un-e député-e Ve indique qu'à titre personnel, il est très favorable à la création de cette CEP. Le coronavirus a permis de révéler un certain nombre de dysfonctionnements, dont il serait utile de tirer les conséquences en prévision des prochaines épidémies et/ou pandémies qui se produiront. Un-e député-e Ve précise qu'il s'agit de son avis et qu'il n'est pas certain que son groupe soit d'accord avec cette position.

Le président donne lecture des invites de la motion. La CEP serait chargée :

 de faire le bilan du niveau de préparation du canton de Genève et du respect des exigences fédérales dévolues au canton en début de crise;

 d'évaluer les risques supplémentaires éventuels que ce niveau de préparation et les décisions du Conseil d'Etat du canton de Genève ont pu faire courir à sa population;

- d'évaluer les mises en danger éventuelles que ce niveau de préparation et les décisions du Conseil d'Etat ont pu faire courir à tout le personnel indispensable, qu'il appartienne au secteur privé ou au secteur public (y compris pour les régies autonomes et autres organismes subventionnés), n'ayant pas eu le choix du confinement;
- d'évaluer les risques et les conséquences que ce niveau de préparation et les décisions du Conseil d'Etat du canton de Genève ont eus pour l'économie genevoise;
- d'évaluer si l'incidence élevée de la maladie et le nombre élevé de décès à Genève sont d'ordre conjoncturel ou structurel;
- d'apprécier si l'évaluation des risques a été faite correctement ;
- de fournir les recommandations que la commission estimera nécessaires pour accompagner démocratiquement le Conseil d'Etat durant la fin de cette crise sanitaire.

Un-e député-e PLR trouve l'exposé de M. Bläsi très intéressant, en ceci qu'il n'est d'accord avec rien de ce qui a été dit. Au fond, il s'agit d'une problématique très complexe et une CEP pourrait travailler une année sans arriver à une conclusion probante. Pour sa part, le-la député-e PLR serait inquiet d'une CEP à laquelle on confierait un tel mandat. De manière plus générale, il pense que la CCG et le Parlement ont déjà bien assez de sujets importants à traiter ; il s'inscrit donc en faux contre cette motion.

Un-e député-e EAG indique qu'il a signé cette motion, car il estime que l'idée de centraliser le travail qui se fait dans différentes commissions pour suivre l'évolution de la pandémie et les mesures mises en œuvre par le CE est une proposition sensée ; de facto, plusieurs commissions du GC sont occupées par cette problématique et font ce travail sans que l'information circule. Il trouve normal d'être inquiet pour les mois à venir lorsqu'on observe la situation dramatique de l'Amérique latine, de l'Inde ou des Etats-Unis, mais aussi de l'Espagne, de la France ou de l'Autriche, où les hôpitaux recommencent à se remplir. Il en va de la responsabilité du GC d'essayer de travailler de concert avec le CE et les services de l'Etat pour apporter les meilleures réponses aux questionnements actuels.

Un-e député-e EAG a l'impression que le GC sous-estime le climat de défiance qui s'est développé dans la population et note qu'à titre personnel, il a été choqué de visionner les images de la manifestation des anti-masques sur la place des Nations, au cours de laquelle une enseignante du C.O. acclamée

M 2637-A 6/14

par la foule explique que tout est le fruit de manipulations d'instances secrètes. Le GC est une interface entre le côté très administratif de l'Etat et la population ou les médias, et il pourrait contribuer à faire baisser la défiance de la population en travaillant sur ce dossier. Un-e député-e EAG conçoit que la formule de CEP puisse résonner comme une mise en accusation de tel ou tel conseiller d'Etat, mais la question n'est pas là ; il estime que le Parlement doit prendre ses responsabilités de manière concertée et il encourage ses collègues à soutenir cette motion.

Un-e député-e PLR remercie M. Bläsi d'avoir exposé les faits de façon à démontrer qu'il y a en effet eu des contradictions, mais il rappelle que ces contradictions sont apparues car on était face à quelque chose de nouveau et qu'on tâtonnait. Un-e député-e PLR n'est pas certain que l'objet d'une CEP soit de centraliser toutes les réflexions du GC sur le COVID et d'intervenir sur l'inquiétude des gens, et il ne se prononcera pas en faveur de cette CEP.

M. Bläsi observe que dans la succession des directives qu'il a mentionnées, il est clair que l'on a mis des personnes en danger, avant d'admettre que l'on avait agi de la sorte parce qu'on n'avait pas le matériel nécessaire pour les protéger. M. Bläsi donne l'exemple de l'aéroport où M. Dal Busco a refusé d'écouter les alertes de M. Poggia pour préserver l'image de Genève Aéroport.

Un-e député-e Soc indique que l'invite qu'il retiendrait de cette motion est « d'évaluer les risques et les conséquences que ce niveau de préparation et les décisions du Conseil d'Etat du canton de Genève ont eus pour l'économie genevoise » et il serait intéressé de savoir s'il y a eu un chantage des médecins envers le CE qui a eu peur de ne pas prendre les mesures en proportion. Un-e député-e Soc s'interroge toutefois sur la pertinence de créer une CEP et demande pourquoi la CCG ne traite pas elle-même cette problématique en auditionnant le CE et les HUG, par exemple. Force est de constater qu'aujourd'hui, la population ne comprend les mesures pas les mesures qu'on lui impose, notamment au vu des conséquences économiques gravissimes qu'elles peuvent entraîner.

M. Bläsi insiste sur le fait que les informations ne sont pas données de manière claire à la population ; le rôle des parlementaires est de faire le tri entre le bon grain et l'ivraie, et une CEP pourra faire ce travail. Aujourd'hui, la gestion de cette crise à Genève est plus mauvaise que dans d'autres cantons et d'autres pays, et cela mérite qu'on s'y intéresse.

Un-e député-e Ve est sceptique par rapport au fait que la CEP puisse analyser la politique sanitaire du canton. Il est d'accord qu'il subsiste de grosses incertitudes sur les faits scientifiques, mais la seule question que les députés doivent se poser aujourd'hui est de savoir si tout cela est et a été géré

de façon convenable. La gestion de crise n'est pas quelque chose de linéaire, mais à ce stade, on peut dire que la planification était très insuffisante, que ce soit en termes de procédures ou de matériel. Tous ces éléments sont actuellement analysés par différentes commissions dont c'est la spécialité, et le-la député-e Ve ne voit pas comment la CEP pourrait se saisir de l'ensemble de ces objets somme toute assez spécifiques, surtout dans un délai de six mois.

Le président précise que l'art. 230E LRGC dit que « si des faits d'une gravité particulière (sont) survenus au sein des autorités cantonales, d'un établissement ou d'une corporation de droit public cantonal ou de leurs administrations le justifient, le Grand Conseil peut nommer une commission d'enquête parlementaire... » et invite les commissaires à s'interroger sur cette notion de « faits d'une gravité particulière ».

Un-e député-e PDC est d'accord que le déficit de communication ou la pléthore d'informations incohérentes qui ont été transmises ont pu générer une angoisse au sein de la population, mais elle ne voit pas en quoi cette motion rassurera qui que ce soit. Par conséquent, le PDC ne soutiendra pas cette motion

Un-e député-e MCG considère que le CE a fait son travail selon le principe de précaution et que les médecins ne sont pas plus clairs que les autorités sur le COVID. Des mesures ont été prises au bon moment et elles doivent maintenant être suivies. Ce n'est pas à la CEP de régler les problèmes liés au port du masque ou de se pencher sur les raisons de l'angoisse de la population. Le MCG ne votera donc pas cette motion.

Un-e député-e Ve souhaiterait entendre M. Poggia sur ces questions et connaître la position que le CE entend adopter pour gérer la suite de la pandémie. On ne peut nier qu'il y a une incompréhension d'une partie croissante de la population sur la façon dont la crise a été gérée jusqu'ici, mais le-la député-e Ve estime que ce qui est important aujourd'hui est de définir les mesures que l'on pourrait prendre en tenant compte des erreurs du passé, ceci afin de mieux appréhender la suite de cette pandémie et les prochains évènements similaires.

Le président note que l'objectif de ce débat est de se prononcer sur la motion et non de prévoir des auditions.

Le président insiste sur le fait que la pandémie est encore en cours et qu'il est très compliqué d'avoir du recul sur une situation au moment où elle en train de se produire. Selon lui, le seul point qui mériterait d'être éclairci aujourd'hui est de savoir si les autorités ont sciemment menti à la population au début de la crise COVID parce qu'ils n'avaient pas assez de masques, sachant que cela a occasionné des décès supplémentaires. Il précise qu'au niveau médical, on

M 2637-A 8/14

ne comprend toujours pas ce qui se passe, d'où les différentes explications qui se succèdent.

Un-e député-e EAG estime qu'il y a eu mensonge dès le début de la crise, lorsque les mesures élémentaires qui s'imposaient n'ont pas été prises pour raison de pénurie de matériel, ce qui n'est pas acceptable ; de la même façon, les changements de version des autorités sur la pertinence du traçage ont contribué à alimenter la méfiance de la population. Un-e député-e EAG maintient que dans le climat actuel, la CEP prend tout son sens car elle permettrait de mettre tout cela à plat et d'établir les faits avant que les circonstances ne deviennent plus dramatiques.

Un-e député-e PLR rappelle que lorsque la question de savoir s'il fallait interrompre les débats pour des questions sanitaires a été votée au mois de mars, la majorité du GC a considéré que le COVID ne posait pas de problème. En évoquant cela, un-e député-e PLR n'entend pas stigmatiser un groupe ou un autre, mais juste souligner qu'il était difficile à ce moment-là de prendre la mesure de ce qui s'est déroulé par la suite. S'agissant du texte de la motion, il pense qu'il faudrait l'analyser sous l'angle de savoir s'il y a eu à Genève la réalisation d'un cas grave spécifique lié au COVID-19 qu'il n'y a eu nulle part ailleurs. Or, à ce stade, il ne semble pas que Genève se soit démarquée par une attitude des autorités particulièrement carentielle.

Un-e député-e PLR entend parfaitement l'argument selon lequel les problématiques liées au COVID sont actuellement traitées de manière disparate dans diverses commissions du GC; toutefois, selon lui, la solution n'est pas de créer une CEP mais plutôt une commission ad hoc ordinaire qui traiterait de tous ces sujets dans un souci de cohérence. Actuellement, il ne voit pas l'intérêt de créer une CEP dont le mandat serait d'investiguer sur le passé, car il y a d'abord un immense travail à faire pour restaurer la confiance de la population envers les autorités. A titre personnel, le-la député-e PLR est très inquiet de constater le manque d'adhésion de la population aux mesures prises et il pense qu'il faudrait expliquer plus clairement la raison de ces mesures et déterminer à quel moment elles pourront être levées.

Un-e député-e PLR relève que le mensonge des autorités sur les masques est effectivement choquant et qu'il s'agit visiblement pour les autorités d'une manière de cacher l'incurie de leur préparation. Personnellement, il avoue avoir été très contrarié par certaines décisions du médecin cantonal et par ses revirements sans aucune explication. On pourrait certes ouvrir aujourd'hui une très large enquête pour déterminer tout ce qui a été mal fait, et il est toujours facile de regarder en arrière et de critiquer ce qui s'est passé après coup. Toutefois, si la CEP sert à cela, son travail est inutile, de même que si elle sert à préparer l'avenir qu'on ne connaît pas encore. Pour toutes ces raisons, le-la

député-e PLR pense qu'une CEP n'aurait pas beaucoup d'utilité et il votera contre.

Le président met aux voix la motion 2637 :

Pour: 3 (1 Ve, 1 EAG, 1 UDC)

Contre: 8 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG) Abstention: 4 (3 S, 1 Ve)

La motion est refusée.

Catégorie II 30 minutes.

N'ayant pas l'unanimité de la commission pour demander l'urgence sur cette motion, le président indique qu'il fera la demande au bureau pour savoir si celui-ci peut demander l'urgence au Grand Conseil.

M 2637-A 10/14

Proposition de motion (2637-A)

pour la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée de faire le bilan de la gestion du Conseil d'Etat durant la pandémie de maladie à coronavirus (Covid-19) dans le canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la situation sanitaire avant prévalu en ce début 2020 ;
- la gouvernance du Conseil d'Etat par ordonnance durant cette crise sanitaire :
- la vacance du parlement de la République et canton de Genève durant cette crise sanitaire :
- les prescriptions en matière de stock de matériel sanitaire et de gestion des risques en termes de tâches dévolues aux cantons;
- l'impact sanitaire particulièrement élevé pour le canton de Genève avec le nombre de malades (Covid-19) le plus élevé de Suisse;
- un delta d'approximativement ²/₃ de plus de cas (Covid-19) à Genève comparé à la moyenne suisse;
- que le taux de prévalence du Covid-19 dans le canton de Genève était de 96,618 pour 10 000 habitants au 29 avril 2020;
- qu'avec une densité de population supérieure de 40% à celle du canton de Genève, Bâle-Ville connaît un taux de prévalence du Covid-19 inférieur de moitié;
- l'impact économique particulièrement important pour le canton de Genève et ses habitants;

nomme une commission d'enquête parlementaire chargée :

- de faire le bilan du niveau de préparation du canton de Genève et du respect des exigences fédérales dévolues au canton en début de crise;
- d'évaluer les risques supplémentaires éventuels que ce niveau de préparation et les décisions du Conseil d'Etat du canton de Genève ont pu faire courir à sa population;

d'évaluer les mises en danger éventuelles que ce niveau de préparation et les décisions du Conseil d'Etat ont pu faire courir à tout le personnel indispensable, qu'il appartienne au secteur privé ou au secteur public (y compris pour les régies autonomes et autres organismes subventionnés), n'ayant pas eu le choix du confinement;

- d'évaluer les risques et les conséquences que ce niveau de préparation et les décisions du Conseil d'Etat du canton de Genève ont eus pour l'économie genevoise;
- d'évaluer si l'incidence élevée de la maladie et le nombre élevé de décès à Genève sont d'ordre conjoncturel ou structurel;
- d'apprécier si l'évaluation des risques a été faite correctement ;
- de fournir les recommandations que la commission estimera nécessaires pour accompagner démocratiquement le Conseil d'Etat durant la fin de cette crise sanitaire.

M 2637-A 12/14

Date de dépôt : 13 octobre 2020

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Jean Batou

Mesdames et Messieurs les députés,

A teneur de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC), une commission d'enquête parlementaire est instituée lorsque « des faits d'une gravité particulière » sont survenus au sein d'une autorité cantonale.

Aux yeux du groupe Ensemble à Gauche la gestion de la pandémie de la Covid-19 par le Conseil d'Etat mérite une telle investigation, et ceci pour trois raisons : tout d'abord parce que notre canton a dû faire face à cette épidémie dans un état d'impréparation assez consternant ; ensuite, parce qu'une telle négligence de l'autorité a eu des conséquences graves pour l'ensemble de la population ; enfin, parce qu'il faut à tout prix éviter qu'un tel scénario ne se reproduise.

L'objectif de notre groupe n'est pas de réclamer une instruction à charge contre le gouvernement en raison de ses défaillances face au risque sanitaire majeur auquel nous avons été et nous sommes toujours confrontés, mais de faire la lumière sur ce qui n'a pas fonctionné.

Un lourd bilan et ses causes

A teneur de la loi fédérale sur les épidémies (LEp), les gouvernements cantonaux ont d'importantes prérogatives en termes de prévention des épidémies et de lutte contre elles. De concert avec le Conseil fédéral, ils « prennent les mesures nécessaires pour prévenir et limiter les dangers et les atteintes à la santé publique (art. 8) ; en même temps, ils « prennent les mesures visant à contrôler et à écarter ou atténuer les risques de transmission de maladies » (art. 19). De plus, les autorités cantonales compétentes « ordonnent les mesures nécessaires pour empêcher la propagation de maladies transmissibles au sein de la population ou dans certains groupes de personnes » (art. 40) ; enfin, elles « assurent les désinfections et les désinfestations, en particulier des moyens de transport et des marchandises » (art. 48).

Compte tenu de telles obligations, n'est-il pas préoccupant que le canton n'ait pas pris des dispositions en amont, alors que les risques d'une pandémie liés à un agent infectieux respiratoire avaient été anticipés par différentes autorités ? Il aurait dû disposer au moins de stocks suffisants de masques et de gel hydro-alcoolique.

N'est-il pas inquiétant qu'il ait cru bon de justifier une impréparation aussi patente en laissant accroire pendant plusieurs semaines, au début de la crise, que le port d'un masque était de toute façon largement inutile ? On notera que cela apporte aujourd'hui de l'eau au moulin des « anti-masques », qui n'ont pas plus de raisons d'accorder foi aujourd'hui au bienfondé des nouvelles consignes du Conseil d'Etat.

Si l'hôpital public a réussi à démultiplier très rapidement ses capacités d'accueil, il est difficile de croire qu'il ait pu accueillir dans les meilleures conditions toutes les personnes qui auraient eu besoin d'une assistance respiratoire ou de soins intensifs. Sinon, comment expliquer que 147 des 317 morts (46%) attribués à la Covid-19 dans notre canton soient survenus en EMS ou que 80% des personnes décédées de la Covid-19 dans ces institutions n'aient pas pu être transportés aux HUG?

A-t-on vraiment mesuré toutes les conséquences à moyen et long terme de cette impréparation de notre système de santé? D'abord, pour son personnel, que l'Etat remercie aujourd'hui par des baisses de salaires, en termes de morbidité et de surtravail; ensuite, pour les usager e s, notamment celles et ceux atteints d'autres pathologies graves — cardiovasculaires, cancéreuses, etc. —, qui ont dû différer des traitements non absolument urgents?

Last but not least, le coût social et économique d'une telle impréparation (pertes de revenus, suppressions d'emplois, fermetures d'entreprises, etc.) est astronomique et aurait sans doute pu être considérablement réduit par une politique de précaution et un plan d'action mieux réfléchis, plus cohérents, déclenchés plus tôt et mieux coordonnés.

Les coûts humains d'une imprévoyance d'Etat

Les conséquences de cette impréparation sanitaire sont payées cher par la population de notre canton en termes de décès, de morbidité, de souffrances physiques et morales, ainsi que d'épreuves sociales et économiques.

Avec près de 10 000 cas confirmés depuis le début de l'épidémie (au 13 octobre), soit 2% de la population cantonale, Genève arrive en tête du taux de personnes touchées par le virus, ce qui lui vaut d'être placée, comme le canton de Vaud, sur la liste rouge de l'Allemagne. Ajoutons qu'au cours de la semaine du 6 au 12 octobre, le nombre de personnes testées positives a atteint

M 2637-A 14/14

le nombre très élevé de 150 par jour, ce qui signifie que nous sommes effectivement au seuil d'une seconde vague.

La proportion des personnes infectées de 70 ans et plus ne cesse aussi d'augmenter (13,8% cette dernière semaine), ce qui laisse craindre une croissance des cas les plus graves, donc des hospitalisations, de la pression sur les soins intensifs, mais aussi des décès. Pour preuve, le nombre de personnes hospitalisées est passé de 25 à 42 dans la semaine du 28 septembre au 4 octobre, puis de 42 à 63 dans celle du 5 au 11 octobre.

Avec 63,4 décès pour 100 000 hab. (317 en tout), Genève a jusqu'ici un taux de mortalité 2,6 fois supérieur à la moyenne suisse, de 31% supérieur à la moyenne française, de 6% supérieur à la moyenne italienne, à parité avec celle des Etats-Unis de Donald Trump. N'aurait-on pas pu faire beaucoup mieux en prenant les mesures de précaution indispensables en temps voulu?

Qui va payer la facture?

Le bilan de la pandémie s'annonce dramatique en termes sociaux et économiques. Or, à qui le Conseil d'Etat entend-il aujourd'hui imputer la facture budgétaire de son imprévoyance? Aux salarié·e·s de la fonction publique, auxquels il entend imposer des baisses de salaires de 6 à 10% d'ici 2024 — en tenant compte des effets cumulés de la baisse linéaire des traitements, de la hausse des cotisations du personnel à la caisse de pension, de l'amputation des mécanismes salariaux et de l'indexation.

En même temps, après la réduction de moitié des impôts sur les bénéfices des grandes entreprises (RFFA), qui va priver l'Etat de centaines de millions de recettes fiscales, le Conseil d'Etat cajole aujourd'hui les multimillionnaires en annonçant une prochaine baisse de 15% de l'impôt sur la fortune qui va leur profiter presque exclusivement, puisque Genève est le canton de Suisse où la fortune est la plus inégalement répartie...

Le Conseil d'Etat a vraisemblablement accumulé les négligences dans sa préparation à un risque de pandémie causé par un virus respiratoire qui n'était pourtant en rien une surprise. Il appartient donc au Grand Conseil de faire la lumière sur ces défaillances et de réfléchir aux moyens d'y remédier en dotant notre canton d'une politique de prévention des épidémies à la hauteur des enjeux de notre temps. C'est pourquoi le groupe Ensemble à gauche vous invite, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir cette motion en vue de la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.